



Livret de Formation Handisub Diver

**Plongeur évoluant 12m
(Sauf restriction)**

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :

Tampon



FSGT
14 / 16 Rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 info@plongee.fsgt.org

www.plongee.fsgt.org

HANDISUB DIVER 12 METRES

Plongeur évoluant jusqu'à 12 mètres maximum

I- DEFINITION DU NIVEAU

Plongeur capable d'évoluer en sécurité dans l'Espace Aquatique Ouvert (EAO) sous le contrôle direct d'un enseignant de niveau II qualifié «Animateur Handisub » dans les conditions suivantes :

- plonger dans le respect du Code du Sport et des restrictions médicales éventuelles ;
- effectuer des plongées qui ne nécessitent pas de paliers de décompression ;
- plonger avec une assistance surface prête à intervenir ;
- plonger dans des conditions identiques ou meilleures que celles dans lesquelles la formation s'est effectuée.

II- PRE-REQUIS A LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée

III- ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux différents handicaps, la formation est organisée au niveau du club sous la responsabilité d'un enseignant de niveau III Ecole Française de Plongée, licencié à la FSGT, qualifié « Moniteur Handisub » ou d'un enseignant de niveau II breveté FSGT, licencié à la FSGT et qualifié « Animateur Handisub ».

L'enseignement peut être effectué par des enseignants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique, licenciés à la FSGT et qualifiés « Handisub ».

Avant de participer à des plongées dans l'EAO, l'élève doit, dans l'Espace Aquatique Restreint (EAR), démontrer à un « Moniteur Handisub » :

- ses connaissances théoriques suffisantes pour évoluer encadré dans l'EAO
- ses capacités pratiques suffisantes pour évoluer encadré dans l'EAO

IV- CONDITIONS DE VALIDATION

Etre âgé au moins de 12 ans à la remise de la carte de formation.

Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum :

- Valider les capacités techniques réalisables en fonction du handicap en EAR préalablement aux plongées en EAO ;
- 2 plongées en EAO, encadrées par un enseignant de niveau II « Animateur Handisub » sous la direction d'un enseignant de niveau III « Moniteur Handisub » ;

V- DELIVRANCE DE LA CARTE HANDISUB DIVER

Cette carte est décernée sous la responsabilité conjointe du Président du club et au minimum d'un enseignant de niveau II qualifié « Animateur Handisub » ayant attesté la formation du plongeur.

CAPACITES PRATIQUES A ADAPTER

- 1- Connaissance de l'équipement.
- 2- Mise à l'eau adaptée et sorties d'eau.
- 3- Immersion et descente.
- 4 – Nage et déplacement en immersion et surface.

Date :

Tampon et signature :

- 5- Lâcher et reprise d'embout.
- 6- Contrôle de la flottabilité en immersion et en surface.
- 7- Vidage de masque en EAR + éventuellement en EAO
- 8- Code de communication + contrôle des instruments de base.

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :

9- Utilisation d'une source d'air de secours en tant que receveur.

10- Retour surface du fond à vitesse contrôlée.

11- Théorie de base + appréhension des problèmes liés aux handicaps

12- Capacité à s'intégrer à une palanquée et à respecter les procédures de sécurité.

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :

CONNAISSANCES THEORIQUES (à l'écrit ou l'oral)

11- Notions élémentaires sur les lois physiques et leurs principales applications à la plongée.

Prévention des accidents (barotraumatisme, essoufflement/ froid) et appréhension des problèmes liés à son handicap.

Déroulement d'une plongée de type exploration (préparation, mise à l'eau, descente, position et déplacement en palanquée, remontée, actions après la plongée).

Matériel utilisé par le plongeur (notion d'entretien) et adaptation de ce matériel en fonction de son handicap.

Prérogatives du plongeur, réglementation.

Sensibilisation à l'environnement.

Date :

Tampon et signature :



Fait à :

le :

ATTESTATION DE FORMATION

Demande de carte brevet en cours

FEDERATION SPORTIVE &

GYMNIQUE DU TRAVAIL

Nom et prénom(s):

Né(e) le : à

14, rue SCANDICCI

93508 PANTIN Cedex

Tél. : 01 49 42 23 19

Fax: 01 49 42 23 60

www.fsgt.org

A validé la formation de **Handisub Diver 12M**

Dans la structure :

Le : à

Signatures et tampons

N° SIR 775 678 360
00048 APE 9625

Le responsable de la structure

Le moniteur

Organe officiel

SPORT & PLEIN AIR

